



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

centres d'information jeunesse

Question écrite n° 37991

Texte de la question

M. Jack Lang attire l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur la politique en faveur des jeunes. Depuis plusieurs années, les politiques en faveur des jeunes font partie des priorités des gouvernements successifs. Ces priorités s'inscrivent dans des domaines d'action très variés, touchant tous les aspects de la vie sociale et pour lesquels l'accès à l'information est la première clé d'entrée pour l'éducation, la citoyenneté, l'intégration... Initié et mis en place par le ministère de la jeunesse et des sports en partenariat avec les collectivités territoriales : régions, départements, villes, et fort de plus de 1 400 structures, le réseau information jeunesse est présent sur tout le territoire et accueille tous les jeunes sans exclusion. Le ministère de la jeunesse et des sports, garant de la déontologie du réseau, labellise les structures. Ces structures que sont les CRIJ (centres régionaux information jeunesse), BIJ (bureau information jeunesse) et les PIJ (points information jeunesse) doivent ainsi se conformer à la charte européenne de l'information jeunesse qui fixe le cadre de leur activité. Depuis maintenant trente ans, le ministère de la jeunesse et des sports soutient l'activité de ce réseau d'information des jeunes et participe au financement des centres nationaux et régionaux. Cependant, ce financement représente aujourd'hui moins de 40 % du budget du CIDJ et des CRIJ et, mis à part quelques mesures nouvelles, la ligne budgétaire information jeunesse n'a pas d'évolution notable depuis près de cinq ans. Ainsi, bon nombre de missions dévolues par l'Etat aux centres nationaux et régionaux risquent à terme de ne plus être assurées. Cette situation serait d'autant plus dommageable que ce réseau a des répercussions importantes et directes auprès bien évidemment du public jeunes et de leur famille, mais également sur la politique des collectivités locales. Aussi, il souhaiterait connaître les mesures que compte prendre le Gouvernement pour répondre aux attentes légitimes des animateurs de ce réseau.

Texte de la réponse

Mme la ministre attache de l'importance aux structures qui permettent aux jeunes de trouver des informations claires, efficaces, complètes, actualisées et gratuites. Il est en effet nécessaire qu'ils puissent maîtriser les données de plus en plus complexes de l'apprentissage de la vie, de l'insertion sociale et professionnelle et de l'accès à l'autonomie. Cette véritable mission de service public est exercée depuis près de trente ans par le ministère de la jeunesse et des sports en partenariat avec les collectivités locales. Un réseau de 1 450 centres, bureaux et points information jeunesse couvre désormais le territoire. Mis en place récemment, 28 bus information jeunesse assurent un service itinérant afin d'être au plus près des lieux de vie des jeunes. Depuis 1997, les financements alloués par le ministère de la jeunesse et des sports connaissent une évolution significative puisqu'ils sont passés en 1997 de 47 MF à près de 50 MF en 1999. Par ailleurs, un budget de 55,7 MF est inscrit au projet de loi de finances pour 2000 afin de renforcer le développement des centres information jeunesse.

Données clés

Auteur : [M. Jack Lang](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37991

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 novembre 1999, page 6793

Réponse publiée le : 10 janvier 2000, page 227